L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 27 SEPTEMBRE 1878. 52me Année

DUFOUR & LIBERT,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI 27 SEPTEMBRE 1878.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par D. E. Murphy & Son, aux Nos 572 et 574 de la rue des Magasins—Assortiment complet d'épiceries—sauf, mulet et wagon.

Epiceries de famille.—Voir l'annonce de Messrs D. E. Murphy & Son.

AFFAIRES ÉLECTORALES.

Le moment approche où les votants seront appelés à élire, pour l'Etat, un trésorier, une Chambre législative tout entière et des représentants au Congrès. Pour la ville de la Nouvelle-Orléans, ils auront à élire tous les membres de l'administration municipale. Les opérations seront donc fort importantes et l'on ne saurait s'y préparer trop tôt. Il ne s'agit pas seulement de se faire inscrire sur les livres d'enregistrement des votants bien que cette condition doive être strictement accomplie pour l'exercice du droit de suffrage. A cet égard, nous ne pensons pas que les citoyens négligent de remplir cette formalité sans laquelle leurs votes ne seraient pas reçus aux polls. Les citoyens savent tous que les bureaux d'enregistrement seront fermés le 21 octobre, et qu'après ce terme toute tentative d'inscription serait vaine. L'enregistrement est d'autant plus nécessaire cette année, que l'épidémie nous aura privés de quelques-uns de nos meilleurs citoyens, non acclimatés, qu'un prudence, fort raisonnable du reste, retiendra éloignés d'ici. La perte numérique n'en sera pas considérable et peut être compensé par l'inscription de tous ceux qui se trouvent ici, en comprenant parmi ceux les négligents, les indifférents et les indolents. Nous avons besoin d'eux cette fois, et nous espérons qu'ils répondront à l'attente de leurs concitoyens en se hâtant de remplir la formalité de l'enregistrement.

Mais il ne s'agit pas seulement d'inscription, il s'agit encore, et préalablement aux élections, du choix des candidats aux diverses places dont nous parlons plus haut. Nos nominations sont faites pour le Congrès et, à ce sujet, nous n'avons qu'à les approuver, ce que nous avons déjà fait plusieurs fois. Nous aurons pour nous représenter à Washington des hommes éprouvés et expérimentés et s'ils n'obtiennent pas dans le prochain Congrès pour la Louisiane et la Nouvelle-Orléans les allocations désirées, nous pourrons en gémir mais nous ne pourrons pas dire que c'est la faute de ces représentants dont le zèle, l'aptitude et le dévouement nous sont bien connus. Comme leur élection ne fait pas pour nous l'objet d'un doute, nous regardons cette affaire comme réglée et réglée dans le sens le plus favorable à l'intérêt de l'Etat et de la ville.

L'élection du candidat démocrate à la place de trésorier de l'Etat nous paraît assurée aussi : nous regrettons seulement que les capacités de M. Burke ne soient pas éprouvées d'une autre manière. La trésorerie est une simple affaire de comptabilité à laquelle peut suffire une aptitude fort ordinaire. Les réglements financiers de l'Etat relatifs à la conversion de la dette étant à peu près terminés, l'influence personnelle de M. Burke ne pourra pas se faire sentir d'une manière fort utile. Cependant, beaucoup de gens voulant revenir sur ce réglement qu'ils ne regardent pas comme final, vu les lourdes charges dont l'Etat est grevé, comparées aux charges très légères des autres Etats du Sud. En ce dernier cas, les capacités bien connues de M. Burke pourraient nous rendre de grands services.

Ce qui doit nous occuper le plus en ce moment, c'est le choix de nos candidats aux places de représentants et d'administrateurs de ville. Pour l'Etat, ces représentants auront à décider la question concernant la convocation de la convention et les amendements constitutionnels proposés au peuple par la dernière législature. Nous en avons parlé souvent et pour notre part nous avons dit qu'ils étaient suffisants. En effet, il en résulterait une économie annuelle d'environ $500,000. Mais on peut désirer mieux encore, et nous n'ignorons pas les arguments dont on pourrait se servir contre l'établissement même de la dette et le très haut intérêt qui lui est alloué. Il est certain que cet intérêt est hors de proportion avec le revenu de l'argent aux Etats-Unis et même dans le monde entier. Il conviendrait peut-être que cet intérêt fut fixé le maximum à correspondre avec l'intérêt de la dette de ville qui n'excède pas 5 0[illegible], y compris l'intérêt des anciens bons consolidés dont les porteurs, en consentant à une réduction de 6 à 5, à la condition du pair pour le capital de leur créance, se montrent, on ne peut le nier, d'une libéralité grande, eu la solidité et l'invulnérabilité de leur titre.

Nous admettons qu'une convention seule aurait assez de pouvoir pour régler un point de cette importance et si, d'ailleurs, les conventionistes sont animés d'un véritable et sérieux esprit de réforme, ils ont raison de demander la convocation de cette assemblée dont les travaux constituants seraient alors pour l'Etat d'inappréciables bienfaits. Ce sont là toutes questions dont la prochaine législature sera juge et en celà, son patriotisme et son désintéressement seront mis à l'épreuve, car si elle décide qu'une convention est nécessaire, il faut qu'elle soit convoquée tout aussitôt, ce qui mettrait sans délai fin à la législature de 1879, car rien ne presse en matière de législation courante, toute législature d'ailleurs, devant subir l'influence de nouvelles lois organiques, et en accepter l'esprit.

Quant aux nominations de ville, elles sont d'une importance extrême. Il est plus évident que jamais que la ville ne peut rester plus longtemps dans des embarras financiers qui lui causent une pénurie incessante. Jamais d'argent pour faire face aux dettes les plus criardes, jamais d'argent pour payer les salaires des employés, jamais d'argent pour exécuter les travaux les plus indispensables d'entretien, jamais d'argent pour opérer la moindre amélioration publique ! Une pareille situation est intenable ; il faut en dégager la ville le plus vite possible ; il faut terminer tous les procès et régler toutes choses de manière à satisfaire tous les ayants droit, en réduisant les charges qui écrasent la municipalité. Nous avons suggéré un moyen d'en finir et un bon moyen puisque tout le monde y gagnerait, même le porteur de bons à prime, dont le capital doublerait avec gains après l'adoption du réglement final proposé. Mais il nous faudrait atteindre ce but, des hommes sérieux, instruits ; il nous faut de véritables financiers, et non des politiciens qui veulent commencer ou qui ne veulent pas finir. Puisse l'association conservatrice des citoyens aider les bons démocrates dans la difficile tâche de choisir de bons candidats ! Toute la communauté lui en serait reconnaissante.

Un capitaine hanovrien vient de mourir à Fontainy-aux-Bois.

Il avait gagné en Hongrie en 1848 et 1849 [illegible] avec des deux mots gravés sur le manche du canon : Abonde-moi [illegible]

L'[illegible] a duré trente ans, mais le [illegible] a duré trente ans, [illegible]

COMITÉ DE SECOURS DE L'UNION FRANÇAISE.

Nouvelle-Orléans, 26 septembre 1878.

A MM John T. Moore, président, et Thos. Layton, trésorier de l'Association Catholique de Secours pour les victimes de la Fièvre Jaune à la Nouvelle-Orléans.

Messieurs,

Le Comité de Secours de l'Union Française a l'honneur de vous accuser réception du magnifique don de Cinq Cents Dollars que vous avez bien voulu lui faire remettre.

Le Comité, Messieurs, offre ses respectueux remerciements au Très Révérend Père Rouxel, qui a pris l'initiative de cette libéralité, et à votre Comité Exécutif, qui a unanimement adopté ses généreuses propositions.

Votre aide est pour nous un précieux secours et un grand encouragement. Bien des victimes du fléau vous devront leur guérison et bien des familles malheureuses vous seront redevables du soulagement de leurs misères. Leurs cœurs s'uniront aux nôtres pour vous adresser l'expression de leur reconnaissance.

En vous voyant pratiquer si largement la charité, le peuple américain, dont les sympathies pour les infortunés du Sud se sont manifestées si vives et si effectives, voudra, nous l'espérons, concourir libéralement à votre œuvre si chrétienne et vous mettre en mesure de lui donner tout le développement qu'elle comporte.

Veuillez agréer pour vous, Messieurs, et présenter à tous les membres de votre Comité Exécutif, l'assurance de nos profonds respects,

Pour le Comité

F. TUJAGUE,
Secrétaire-trésorier.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 27 septembre.—Température : Vents plus frais du nord, temps partiellement couvert; baromètre stationnaire.

Température, 26 septembre 1878.

Thermomètre de C. Duhamel, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 h. du matin.....	74	23
Midi	86	30
3 P. M.....	88	31
6 P. M.....	84	28

La Fièvre Jaune.

SALLE DU BUREAU DE SANTÉ,
Nlle-Orléans, 26 septembre 1878.

Décès d'hier, à midi, à aujourd'hui, midi 44
Nouveaux cas 129
Total des cas jusqu'à cette date.... 8340
Total des décès jusqu'à cette date. 2652

SAM'L CHOPPIN, D. M.,
Président du bureau de santé.
B. F. TAYLOR, Secrétaire.

Noms des personnes mortes de la fièvre jaune, de mercredi, midi, à jeudi, midi.

Mary Hubschman, 38 ans, Allemagne, 788 rue Amour.

Estelle Mary Bernier, 8 ans, N. O., 510 rue Fulton.

Henry Moore, 43 ans, conf., Ala., 185 rue Sorapuru.

Louisa Links, 6 ans et 8 mois, Nouvelle-Orléans, rue Magazine, entre Berlin et Milan.

Christian Baumann, 37 ans, France, rue Magnolia, entre Joséphine et Jackson.

John Ebrecht, 37 ans, Allemagne, rue Cadiz, entre Jersey et Tchoupitoulas.

Annie Frour, 5 ans, Nouvelle-Orléans, coin Dryades et St-André.

Pierre Pavis, 56 ans, Italie, 150 rue Royale.

Charles Swartman, 19 ans et 4 mois, Virginie, 331 rue Dryades.

Hugh R. Franrick, 11 mois et 28 jours, N. O., 9 rue Prieur, côté nord.

Laura A. Schaud, 5 ans et 7 mois, N. O., 132 rue Palmyre.

Huber Fischer, 4 ans, Nlle-Orléans, rue Gén. Taylor, près Magasins.

Mary Dobbs, 32 ans, Irlande, rue Seconde.

Jos. Noumiller, 2 ans et 2 mois, Nlle-Orléans, 427 rue Philip.

Peter Sabadi, 18 ans, Nlle-Orléans, 382 rue Fulton.

Augustus Ferguson, c., 47 ans, Illinois, coin Julia et Broad.

Caroline Gérard, 13 ans, France, rue Dorgenois, entre Ursulines et St-Philippe.

Chow Ah Gee, 44 ans, Chine, 206 rue Baronne.

Clarisse M. Drouet, 4 ans et demi, Nlle Orléans, 52 rue des Français.

Charles Hamilton, 4 ans et demi, Nlle Orléans, coin St Charles et Delord.

Alex. Stoner, couleur, 3 ans, Nlle Orléans, 104 rue Enterpe.

Jean Lesponne, 27 ans, France, Métairie Ridge.

Robert Harper Hours, 7 ans et demi, Louisiane, coin Chartres et Barthlemy.

Christian C. Mathewsen, 24 ans et 4 mois, Norvége, 346 rue Chippewa.

Paul Rinc, 48 ans, Pologne, 595 rue Tchoupitoulas.

Mary Schulenburg, 3 ans, Nlle Orléans, 76 rue Derbigny, côté nord.

Thomas Doyle, 26 ans, Irlande, coin Howard et Poydras.

Charles W. Young, 20 ans et demi, Nlle Orléans, 459½ rue Josephine.

Nuncio Farina, 37 ans, Italie, coin Conti et Villeré.

John Church, 37 ans, Alger.

Daniel McKay, Pennsylvanie, Alger.

Robert Leneschier, 33 ans, Allemagne, 151½ rue Bourgogne.

Georgiana Vogel, 5 ans, Nlle-Orléans, coin Commune et Claiborne.

Mary H. Healey, 1 mois et 8 jours, Nlle-Orléans, 122 rue Gasquet.

Thomas Flanagan (Père Cyprien) 27 ans, Irlande, 37 rue Bienville, asile St Vincent.

Edwin O. Guel, 4 ans et 7 jours, Nlle-Orléans, coin St-Claude et Mandeville.

Charles J. Wann, 3 ans, Nlle-Orléans, 327 rue Villeré.

Ann Smith, Irlande, 285 rue Gravier.

John White, 4 ans, Nlle-Orléans, 55 rue Désirée.

Howard Hutchinson, 20 ans, Massachusetts, Hôtel Dieu.

George Everett, 40 ans, Massachusetts, Hôtel Dieu.

Morts à l'hopital de charité :

Henry Harvey, 32 ans.
Benedict Minges, 43 ans.
Louis Lekas, 33 ans.

Hôpital de Charité.—Nouveaux cas de fièvre jaune à l'hôpital de charité :

Margaret Robinson, 19 ans, Angleterre : rue Tchoupitoulas, près de l'Avenue Nashville ; venant de Liverpool ; trois mois en ville, célibataire ; malade un jour.

Jean Geches, 22 ans, journalier, France ; Alger ; venant de Bordeaux ; cinq ans en ville, célibataire ; malade un jour.

Nicola Latina, 29 ans, journalier, Italie ; 122 rue Conti ; venant de Palermo ; cinq mois en ville ; célibataire ; malade douze jours.

Benedict Minges, 43 ans, journalier, Allemagne ; 314 rue Vieille-Levée ; venant de l'habitation Magnolia ; deux mois en ville ; célibataire ; malade deux jours.

Pajean Pradons, 32 ans, journalier, France ; 122 rue Conti ; venant de Bordeaux ; quatre ans en ville ; célibataire ; malade cinq jours.

Mary Dressher, 29 ans, Allemagne ; 121 rue Tchoupitoulas ; venant du Havre ; vingt-deux ans en ville ; célibataire ; malade un jour.

Frederick W. Millar, 36 ans, pharmacien, Danemark ; 9 rue du Camp ; venant du Texas ; un an et demi en ville ; célibataire ; malade trois heures.

August Schebler, 21 ans, journalier, Allemagne ; Alger ; venant de Brême ; six ans en ville ; célibataire ; malade onze jours.

Antonio Scavoti, 12 ans, colporteur, Italie ; 67 rue St-Philippe ; venant d'Italie ; dix-huit mois en ville ; célibataire ; malade trois jours.

Renvoyés guéris :

Thomas W. Sillars, 30 ans.
James A. Dopp, 33 ans.
John Hanaberry, 39 ans.
Frederick Brilliard, 49 ans.

Bureau de Santé.—Le bureau de santé n'a pas siégé hier soir, faute de quorum.

—Le président a reçu, d'un gentilhomme de New-York, une dépêche qui lui dit : l'épidémie ne diminuera que quand vous aurez purifié l'air en faisant brûler du goudron dans les maisons et dans les rues.

—Vingt décès compris par la fièvre jaune et 126 nouveaux cas, dont 37 déclarés avant le 26 septembre, ont été annoncés au bureau, de midi à 6 hrs hoqua.

Paragraphes.—Les orphelines de l'asile du Mont Carmel ont besoin de vivres et de couvertures.

—Les lettres que reçoit la société Peabody, des différentes parties du pays, sont fort encourageantes ; elles indiquent que les âmes charitables y comprennent parfaitement notre situation.

—Les préposés à l'inscription des électeurs ne négligent rien pour empêcher les retards.

—Le nombre de décès causés par la fièvre jaune, dans les quatre premiers jours de la semaine, est de 173, c'est-à-dire 84 de moins que la semaine dernière. Dans les quatre premiers jours de la semaine expirée le 14 septembre, le fléau a fait 338 victimes.

—Ceux qui ne seront pas munis de nouveaux certificats d'enregistrement ne pourront pas exercer le droit de suffrage à la prochaine élection.

—L'édifice destiné à l'école McDonough No 11 et situé dans la rue Onzaga, est achevé.

—Les quais du troisième district devront avoir une largeur uniforme, d'une extrémité à l'autre, et il devra se trouver une distance de dix pieds entre chaque pilotis.

—La société démocrate conservatrice a, par un vote de quatorze contre dix, refusé de défendre aux membres du comité de se laisser porter candidats devant l'assemblée de paroisse.

—Le club Pickwick est toujours la providence des convalescents.

—L'Ordre des Heptasophs reçoit des secours des frères d'autres Etats.

—La société homœopathe a donné des soins à plus de six cents malades depuis son organisation.

—On se plaint des chanteurs qui ont des voix trop puissantes.

—La société espagnole de bienfaisance lutte de dévouement avec les autres institutions de charité.

—Extraits d'un article qui a paru dans le *Picayune* d'hier matin : à mesure que s'approche la date de l'assemblée de paroisse, le but de la société conservatrice des citoyens est le sujet des discussions.....Disons, une fois pour toutes, que cette société n'est pas anti-démocrate ; elle est, au contraire, une organisation démocrate.....Elle n'agira qu'en dernier ressort. Elle accepte le candidat de l'assemblée d'Etat et l'appuiera sous tous les rapports. Si l'assemblée de paroisse se montre également digne de sa confiance, il ne lui restera qu'à soutenir, par tous les moyens honnêtes, ceux qui seront désignés, mais si les candidats sont nommés par des *politiciens de marée*, des hommes qui font de la politique un métier, elle présentera aux électeurs des candidats qui pourront ne pas être élus, mais auront au moins mérité le succès. Le bon peuple de la Nlle Orléans est décidé à ne plus laisser impunie la profanation du nom de démocratie.....On dit déjà que la société diviera le vote conservateur et livrera la ville aux républicains ou aux nationaux, ce qui revient au même, mais, alors, la responsabilité pèserait-elle sur la société ?..... Supposons que l'assemblée de paroisse choisit des candidats qui ne sont démocrates que de nom et seraient républicains s'ils pouvaient être désignés par les républicains et avaient des chances de réussite. Que l'assemblée réfléchisse à cela ; la question est de celles qu'il faut considérer sérieusement. La partie respectable de la communauté est prête à donner, s'il le faut, une leçon aux *rongks*. S'il y a division, les républicains et les nationaux l'emporteront sur toute la ligne : la responsabilité de la défaite pèsera sur les chercheurs de places.

—Un chien mort est resté trois jours au coin des rues Villeré et Laharpe.

—Le feu s'est déclaré, dans la nuit de mercredi à jeudi, dans le chantier de bois de M. Casey, rue St-Charles, près l'Avenue Carrollton. Les dégâts sont insignifiants.

—John Hamilton, arrêté au No 114 de la rue Washington, est accusé d'avoir battu sa femme et sa fille.

A. Swansen devra répondre à l'accusation de s'être fait passer pour membre de la société chrétienne des jeunes gens.

—D. Berceau a fait arrêter, à l'angle des rues Quatrième et Tchoupitoulas, Chas Florence, qu'il accuse d'avoir mis de la fausse monnaie en circulation.

—M. Nixon, *purser* du steamer New Camella, nie qu'un enfant soit mort de la fièvre jaune, mardi, à Mandeville. Il déclare que l'état sanitaire de toutes les villes de la paroisse St-Tammany est encore plus remarquable que d'habitude.

—Bonne nouvelle ! messieurs les fumeurs ; on lit sur certains chars des rues Royale et Bourbon, l'inscription suivante : *Smoking car*. Mieux vaut tard que jamais ne sont dit les directeurs de cette compagnie de chemin de fer.

—Le conseil municipal s'est réuni hier, à midi, et s'est ajourné jusqu'à aujourd'hui.

Les maires occupait le fauteuil et les administrateurs Brown, Cavanac, Edwards et McCaffrey étaient présents.

M. Cavanac ayant appris la nouvelle de la mort du fils de M. Rengstorff, du Département des assessments, a présenté une résolution demandant le renvoi de la séance au lendemain, et exprimant la vive sympathie des administrateurs à l'endroit de leur collègue dans l'affliction. La résolution a été accueillie par un vote unanime.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

Succession de James S. Shaw à Samuel T. Blessing, un lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, compris entre les rues Seconde, Troisième, Dryades et St-Denis, faisant face à la rue Seconde...

John H. Reiners à C. J. Dutruch, un lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, compris entre les rues Elmire, Apour, Désirée et Craps, faisant face à la rue Elmire.....$400

John H. Reiners à Gustave E. Dutruch, un lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le même îlot que ci-dessus, faisant face à la rue Elmire.....$400

Par le shérif (John Mulheru) à John Spencer, une portion de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, comprise entre les rues Rousseau, Fulton, Seconde et Troisième, faisant face à la rue Rousseau ; aussi, un lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans le même îlot que ci-dessus, faisant face à la rue Seconde.....$1500

Veuve B. N. Fortier à F. & F. H. Neinaber, quatre lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, compris entre les rues Wall, Millandon, Esther et Clinton, faisant face à la rue Esther.....$580

Anthony Haller et al. à Mme Rosina Miller, un lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans l'îlet compris entre les rues Septième, Huitième, Constance et Laurel, faisant face à la rue Huitième.....$1000

W. A. Bienvenu à Mme John Miller, deux lots de terre, dans l'îlet compris entre les rues Télémaque, Génois, d'Hautecourt et Baudin, faisant face à la rue Télémaque.....$105

Succession de D. Oechsner à la veuve D. Oechsner, deux lots de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans l'îlet compris entre les rues Johnson, St. Pierre, Frieur et Promenade Caron-let, faisant face à la rue St Pierre $1500 ; aussi, un lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans l'îlet ci-dessus désigné, faisant face à la Promenade Caronlet $700 ; aussi, un lot de terre, dans l'îlet compris entre les rues Broad, Hopital, Dorgenois et Quartier, faisant face à la rue Hôpital $525.....$2725

Bulletin météorologique.

Vendredi, 26 sept. 8 h. 45 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes américaines :

Augusta, Géo	81	Memphis, Tenn	68
Galveston, Tex	74	Mobile, Ala	80
Cairo, Ill	67	Montgomery, Ala	81
Cincinnati, O	56	Nashville, Tenn	64
Davenport, Iowa	60	New Orleans, La	84
Dubuque, Iowa	59	Omaha, Neb	57
Galveston, Texas	83	Pittsburgh, Pa	60
Indianola, Tex	84	Savannah, Géo	83
Keokuk, Iowa	63	Shreveport, La	76
Leavenworth, Kas	62	St Louis, Mo	67
Little Rock, Ark	66	St Paul, Minn	57
Louisville, Ky	60	Vicksburg, Miss	69
		Yankton, D. T	61

Moyenne des cours des denrées de l'Abeille (cours des plus bas).

Coton, ff	5,10	Nashville, Tenn	6,05
Coton, om	10,00	New Orleans	12,04
Cotonnade, O	10,00	Omaha, Neb	7,10
Cotonnade, F	7,00	Oswego, N. Y	7,07
Fretet, Liv	0,62	Pensacola, La	6,04
La Dunes, Wis	0,60	St Louis, Mo	9,04
Leavenworth, K	7,00	St Paul, Minn	1,00
Louisville, Ky	7,00	Vicksburg, Miss	
Memphis, Tenn	12,00	Yankton	8,11

Au bureau des télégraphes, le 27 septembre 1878.

W. G. SIMONS
Surgeon Signal Service, U. S. A.

PROCLAMATION DU GOUVERNEUR.

Nous donnons place dans nos colonnes aux deux télégrammes suivants qui s'expliquent d'eux-mêmes :

Salle du Comité Central d'Etat du parti Démocrate-Conservateur, 109 rue de la Douane.

Nlle-Orléans, 26 sept., 1878.

J. Floyd King ou S. D. McEnery, Monroe, Lne.

La proclamation relative à l'élection a été lancée aujourd'hui par le gouverneur partout excepté là où il y a une quarantaine établis. Il serait trop coûteux de vous transmettre par le télégraphe cette proclamation, vu sa longueur. Avisez les shérifs d'afficher ou de publier la proclamation requise par l'acte numéro cinquante-huit de la session extraordinaire de l'année 1877, sections quatre et trente-six.

Répondez si c'est satisfaisant.

ALBERT VOORHIES,
Président.

Monroe, Lne., 25 sept. 1878.

Au Président du Comité Central d'Etat ; Nlle Orléans.

La proclamation relative à l'élection n'est pas arrivée. Qu'elle ou est la raison ? Elle devrait être transmise immédiatement par le télégraphe à toutes les paroisses. Nombre de journaux dans ce District ne pouvant paraître avant trente jours, à partir de la semaine prochaine, agissez sans délai. L'organisation est en voie de progrès.

Répondez.

J. FLOYD KING.

UN MARI ASSASSINÉ.

Complicité de la femme et de l'amant.

La femme Laroche, habitant au Bois-d'Avaze, près Saint-Etienne, entretenait depuis longtemps des relations intimes avec un certain Duranton, un ouvrier mineur de la localité ; ceci n'était un mystère pour personne.

Le mari n'était pas, lui, de l'école des complaisants ou des philosophes, et sa présence devenait un obstacle chaque jour grandissant dans l'existence que s'était faite la femme Laroche.

Un soupçon donc à briser l'obstacle et à supprimer le mari.

Du projet à l'exécution il n'y a qu'un pas, et ce pas, Duranton et sa maîtresse l'ont franchi avec un cynisme qui donne du réel intérêt aux débats qui viennent de se dérouler devant les assises de la Loire.

Voici les faits dans toute leur révoltante réalité et tels qu'ils sont relevés par l'acte d'accusation :

Dans l'après-midi du dimanche 17 février, la femme Laroche fit part à ses voisins des inquiétudes qu'elle éprouvait sur le sort de son mari, qui n'était pas rentré depuis le samedi matin.

Elle expliquait qu'il avait dû toucher sa paye la veille au soir, qu'il avait probablement été attaqué dans le trajet de l'usine où il travaillait à son domicile, et elle ajoutait que son soupçon était d'autant plus fondés qu'elle avait trouvé dans la matinée la canquette de son mari à côté d'une lame de couteau brisé, dans un champ, à quelques pas d'une grange abandonnée qui avait habituellement de refuge aux vagabonds.

Les voisins se transportèrent dans cette grange et y trouvèrent le cadavre de Laroche. Le crâne était brisé, les cheveux maculés de sang et les pieds étaient nouds à l'aide d'une ceinture de laine.

La justice, aussitôt appelée, constata que Laroche avait reçu quatre coups de revolver dans le dos et cinq coups de couteau dans la poitrine. Deux de ces blessures étaient mortelles. Quatre côtes étaient brisées. Le crâne était fracturé. L'assassin avait attaqué Laroche par derrière, l'avait achevé à coups de couteau et s'était acharné sur son cadavre. Il l'avait ensuite dépouillé de sa montre et de son argent, puis traîné dans la grange par les pieds.

Mise en présence des misérables restes de son mari, la femme Laroche fit preuve d'une rare insensibilité. On l'entendit dire : "Baste ! pour l'homme ! C'est la paye que je voudrais retrouver !" On rapproche immédiatement cette attitude de ce que l'on savait de ses relations avec le nommé Duranton, son compatriote et son cousin. Interrogée, elle déclara, en effet, avec une audace ou une sottise inouïe, que Duranton était venu frapper à son domicile dans la nuit de samedi à dimanche, pour lui annoncer qu'il avait tué Laroche *Il est mortes*, lui avait-il dit. Puis il l'avait requise de porter ses vêtements, couverts de sang, à une femme F....., en cœur, pour que celle-ci les lavât.

Duranton, arrêté, avoua sa culpabilité, mais prétendit avoir été poussé au crime par la femme Laroche. Le coup était prémédité depuis longtemps. Tantôt la femme Laroche aurait fait acheter à Duranton du vitriol pour empoisonner son mari ; tantôt elle aurait remis à Duranton le pistolet de Laroche, en l'engageant à tuer ce dernier avec ses propres armes ; tantôt elle aurait invité Duranton à enlever Laroche et à le jeter dans un étang.

Duranton affirmait, en outre, qu'il s'était donné un complice *crétin* afin de fuir, moyennant 40 francs. Mais, sur ce complice, il ne fournissait aucune indication. Il l'avait pris sur la place publique, comme on prend un commissionnaire.

"Le 16, disait Duranton, vers quatre heures du soir, la femme Laroche était venue me trouver chez moi, rue de l'Ile, pour m'avertir que son mari était sorti le matin sans prendre son pistolet et m'engager à profiter de cette circonstance. Je me mis à la recherche de Laroche. Je le trouvai à l'usine natal de sa paye, 104 fr. Je le promenai de café en café. Je le quittai au moment pour avertir et poster mon complice. Enfin, vers onze heures du soir, je pris avec Laroche le chemin du bois d'Avaize. Comme nous passions près de la ferme Grandjon, mon complice vint à nous. "Est-ce lui ? me demanda-t-il et, sans attendre la réponse, il déchargea sur Laroche quatre coups de revolver. Laroche s'était retourné. Mon complice l'attaqua au couteau, puis l'acheva à coups de cailloux. J'assistai à la scène sans intervenir. Le besogne faite, je dépouillai seulement Laroche et payai mon complice."

L'acte d'accusation démontre l'invraisemblance, la fausseté de ce système de défense, qui, d'ailleurs, même admissible et admis, ne disculperait guère Duranton.

La femme F....., sœur de Duranton, à témoigné que celui ci avait dit, quelques heures après le crime : "Je lui ai tiré des coups de revolver et porté des coups de couteau. Il était bien fort ; je ne croyais pas qu'un homme fût si dur à tuer."

Duranton, dans les premiers jours de son arrestation, avait dit encore : "Il s'est retourné et m'a saisi à la gorge ; si je n'avais pas eu mon couteau, j'étais perdu."

Enfin, si Duranton n'avait pas opéré lui-même, il n'aurait pas reçu au doigt une blessure et il n'aurait pas eu à porter son pétoncle à layer.

La femme Laroche, de son côté, a beau représenter tous les griefs qu'elle avait contre son mari, le crime est certain qu'elle a poussé son amant à tuer son mari. Ses antécédents sont défavorables.

Lorsqu'elle épousa Laroche, elle avait perdu un premier mari, victime du terrible accident du puits Jabin. Elle ne craignait guère de s'affiches avec son amant.

Les antécédents de Duranton sont plus déplorables encore. Il a déjà subi deux condamnations : l'une pour vol, l'autre pour coups et blessures.

Tels sont les faits relevés à la charge des deux accusés, et il faut ajouter que les soixante et quelques témoins entendus à l'audience sont venus les confirmer, sans qu'un doute pût rester dans l'esprit des juges.

Aussi, après une courte délibération, le jury a rendu un verdict affirmatif sur toutes les questions et admettant des circonstances atténuantes pour la femme Laroche seulement.

En conséquence, Duranton a été condamné à la peine de mort et ses complices aux travaux forcés à perpétuité.

—Nous extrayons du *Figaro* du 9 de ce mois, le triste récit qui suit :

Un affreux malheur vient de frapper M. Michel Heine, l'un des deux chefs de l'ancienne maison Fould.

Son fils, M. Henry Heine, avait passé la journée de vendredi dernier au château de son beau-frère, M. le marquis de Jumilhac.

Samedi matin, à la première heure, un jardinier se rendant à son travail aperçut, sous la fenêtre même du château, un corps inanimé. C'était celui de M. Henry Heine.

Le malheureux jeune homme avait été probablement pris, dans la nuit, d'un accès de somnambulisme. Il serait ouvert sa fenêtre et était tombé de la hauteur d'un second étage. Il n'avait pas eu le crâne brisé, comme un journal l'a écrit, et l'on n'a constaté que la fracture d'une côte et celle d'un bras. Mais une lésion avait dû se produire à l'intérieur, et cette lésion avait été d'une telle gravité qu'elle avait amené la mort de M. Heine, et une mort si instantanée, si foudroyante que les médecins ont pensé que le pauvre jeune homme avait expiré sans que la crise de somnambulisme ait cessé.

M. Henry Heine était alors loin de son père, qu'il devait rejoindre le lendemain à Richelieu, et de sa mère qui doit aux eaux de Schlagenbad, et qui, prévenue par M. le marquis de Jumilhac, n'ont connu toute la cruelle étendue du malheur qui les frappait que lorsqu'ils sont arrivés au château qui avait vu périr leur enfant.

M. Henry Heine n'était âgé que de dix-huit ans. C'était une nature fine et délicate, un caractère doux et charmant, ayant les goûts et les plus rares aptitudes artistiques, et à qui toutes les joies de la vie paraissaient réservées.

Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui même, au château du marquis de Jumilhac.

ENTREVUE D'UN CORRESPONDANT DU "TIMES" DE LONDRES AVEC BISMARCK.—Nous avons publié hier, dit ce journal, une intéressante conversation d'un des correspondants du *Times* avec M. de Bismarck. Le même *reporter* a eu également une entrevue plus intéressante encore pour nous avec le docteur Virchow, chef du parti libéral allemand, grand naturaliste, et dont la politique a toujours été opposée à celle du chancelier. Nous laissons la parole au *reporter* anglais :

Ce que nous reprochons au chancelier, c'est qu'il paraît vouloir personnifier toute l'Allemagne, et poursuivre non une politique allemande, mais bien une politique bismarckienne.

Le but évident de tous ses efforts est de demeurer à la tête des affaires. Il a créé une politique qui se rapporte toute à lui, et c'est pour cela que nous ne savons pas où il nous mènera.

Remarquez bien que lorsqu'un homme poursuit un but fort éloigné, il possède une politique qui voit dans l'avenir ; mais lorsqu'il poursuit une politique personnelle, il vit *de la main à la bouche* et change son projets selon ses besoins.

Bismarck nous a donné la gloire, mais il nous a privé de la liberté sans nous octroyer la prospérité.

C'est un homme qui connaît l'Europe, mais ignore l'Allemagne. Il nous traite comme s'il nous avait conquis.

Il ne fait nullement attention à notre honneur national et ne comprend pas que nous noyons aussi intéressés que lui dans la politique de notre pays. Il a [illegible] (*gabelt*) avec tous les partis et les a tous désertés ; Lasker était son ami, où il l'a utilisé aussi longtemps qu'il a pu. Il lui oppose aujourd'hui son fils comme candidat. Demain, s'il croit que c'est son intérêt, il donnera la main à ce parti, le plus opposé à sa politique actuelle.

Il sacrifiera toujours tout autre que lui-même pour satisfaire ses projets. Je ne suis pas son ennemi. Je suis simplement l'adversaire de sa politique despotique : je lui sais opposé lorsqu'il cherche à insinuer que le parti libéral en est le principal adversaire.

La politique de Bismarck a agrandi l'Allemagne, mais elle ne l'a pas rendue plus libre et plus heureuse.

Nous n'aimons pas la politique qui nous mène à un lendemain inconnu et à des éventualités où notre patriotisme nous force à le suivre malgré notre volonté.

J'étais avec lui sous les murs de Metz. Mais je ne veux pas être obligé de recommencer.

Bismarck est un grand diplomate. Il connaît admirablement l'Europe.

Il voit clair à travers un diplomate, d'un coup d'œil.

L'Allemagne, certainement, lui ne la connaît pas.

Il blesse constamment notre amour-propre.

Nous n'avons pas progressé.

Il a distingué nos faiblesses de leurs tendances naturelles.

Il a trouvé de faire de nous ce que nous ne sommes pas.

Nous ne sommes pas un peuple conquis, nous sommes un peuple réfléchi et laborieux.

Nous possédons une grande conscience de notre dignité. Nous voulons bien être dirigés mais pas menés.

Ces lois exceptionnelles nous répugnent.

On pourrait obtenir plus avec de la douceur et du raisonnement, et nous rencontrons de la force et de la résistance qu'on ne pourrait surmonter sans un danger très certain.

Le Dr. Virchow a été mêlé à une discussion médicale, qui serait hors de ma compétence, mais la raison me dit que la maladie actuelle ayant deux caractères principaux, l'*infection* et la *fièvre*, il n'est rien de plus logique et de plus rationnel qu'un médicament à la fois *désinfectant* et *fébrifuge*.

S'il y a quelque cause étrangère ou personnelle dans le silence à l'égard de l'appel du Dr. Tourot, je dirai brièvement que cela me paraît tout-à-fait misérable.

L. DE PETIVILLE.

Morte, hier à Est Pascagoula, Mlle BERTHE MARIE OLIVIER, à l'âge de 10 ans, fille aînée de Victor Olivier, jr., et de Louise Hébrard

Décédé, sur l'habitation Evergreen, Saint-Gabriel, Iberville, mardi, 24 de ce mois, JULIEN GRASSIN, Jr., âgé de 20 ans huit mois et quinze jours, fils aîné de Julien Grassin et de Mary Mills.

Décédée hier, à 6 heures et demie de l'après-midi, à l'âge de 4 ans et 2 mois, MARIE PÉLICITÉ RIVET, fille de Henri J. Rivet et de Josephine Félicité Ramos. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu ce matin à 9 heures. Le convoi part